

Le Syndicat au quotidien

Les domaines de compétences du Syndicat de la Touloubre sont les suivants :

Prévision, prévention et réduction du risque inondation

Principales interventions

- ◆ Réaliser des études générales et des études techniques.
- ◆ Assurer la maîtrise d'ouvrage de travaux de protection contre les inondations.
- ◆ Accompagner les communes membres pour l'élaboration de leur Schéma directeur eaux pluviales.
- ◆ Suivre les débits de la Touloubre.
- ◆ Entretien des ouvrages.
- ◆ Assurer un appui / expertise en cas de crues.
- ◆ Veiller au respect de la charte morale établie entre les Communes membres.

Principe de la charte

« *Tout aménagement sur une commune doit avoir une incidence hydraulique neutre vis-à-vis des communes aval.* »

Restauration, entretien et mise en valeur de la Touloubre et de ses affluents

Principales interventions

- ◆ Restaurer et entretenir la Touloubre et ses affluents : débroussaillage, élagage, enlèvement d'embâcles, plantations, confortement de berges...
Le Syndicat ne dispose pas d'une équipe d'entretien mais fait appel à des entreprises spécialisées.
- ◆ Valoriser les cours d'eau du bassin versant.
- ◆ Développer des activités récréatives en bordure de rivière.

Amélioration et préservation de la qualité des eaux

A noter : le Syndicat n'a pas la compétence assainissement des eaux usées et des eaux pluviales qui reste à la charge des Communes et/ou des Communautés d'agglomérations.

Principales interventions

- ◆ Suivre la qualité des eaux et des milieux aquatiques.
- ◆ Assistance technique et suivi des Schémas directeurs assainissement eaux usées.
- ◆ Conseiller, émettre un avis et suivre les opérations relatives aux ouvrages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales.
- ◆ Assurer une gestion rationnelle des prélèvements d'eau.
- ◆ Mobiliser les communes du bassin versant pour contribuer à l'amélioration de la qualité des eaux de l'Étang de Berre, milieu récepteur de la Touloubre.

Interventions transversales

- ◆ Assistance technique aux communes membres : conseils/analyse pour la prise en compte des problématiques "eau" (quantité et qualité) dans le cadre de l'élaboration des Plan Locaux d'Urbanisme et de l'instruction des permis de construire, des permis de lotir ou de ZAC...
- ◆ Animation de la démarche Contrat de rivière Touloubre.
- ◆ Surveillance terrain régulière.
- ◆ Conseils aux riverains.
- ◆ Sensibilisation, information, communication.

Budget

Chaque commune membre verse annuellement une participation pour le fonctionnement et les investissements du Syndicat de la Touloubre.

L'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse contribue à hauteur de 40 % au financement des postes du Chargé de mission Touloubre et de la Chargée de projets.

L'État, l'Agence de l'Eau, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Conseil Général des Bouches-du-Rhône soutiennent financièrement les opérations d'investissement

du Syndicat de la Touloubre en fonction de critères qui leur sont propres. Dans la plupart des cas, les plans de financement des divers travaux ou études sont finalisés grâce à une contribution de 80 % à 90 % des partenaires financiers et à un apport de 10 % à 20 % du Syndicat.

Le budget 2005 du Syndicat de la Touloubre s'équilibre en dépenses et en recettes à 486 000 € pour le fonctionnement et à 7 780 000 € pour l'investissement.



LE SYNDICAT DE LA TOULOUBRE

Pour une gestion durable
de notre patrimoine rivière



Historique

1972

Création du Syndicat Intercommunal d'Entretien de la Touloubre (S.I.E.T.) entre les 6 communes de l'aval régulièrement sinistrées par les inondations (La Barben, Pélissanne, Salon-de-Provence, Grans, Cornillon-Confoux et Saint-Chamas).

Président : Jean-Marie MAGNAN, Maire de Pélissanne.

1992

« Journée Touloubre » sur la Base Aérienne de Salon-de-Provence pour sensibiliser les communes de l'amont aux problèmes d'inondation et de qualité des eaux du bassin aval.

22/23 septembre 1993

Inondations des communes amont et aval.

1994

Création de l'Association de Gestion et de Mise en Valeur de la Touloubre pour fédérer l'ensemble des communes.

24 octobre 1994

Inondations sur le bassin aval.

1995

Création du Syndicat Mixte d'Etudes du Bassin de la Touloubre regroupant les 18 communes du bassin versant.

Président : Yves VIDAL, Maire de Grans.

1996

Recrutement d'un Chargé de Mission Rivière.

1999

Transformation du Syndicat Mixte d'Etudes en Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Touloubre.

2001

Election de Jules SUSINI à la Présidence du Syndicat d'Aménagement de la Touloubre.

2004

Recrutement d'une chargée de projets.



Gérer le risque
inondation

Restaurer, entretenir
la Touloubre et ses affluents

Préserver
la qualité de l'eau

Valoriser la rivière



Au fil de son parcours, le Syndicat a su...
Construire et consolider un véritable travail partenarial,
Développer une culture du risque,
Concevoir des aménagements techniques innovants pour réduire
le risque inondation et préserver le patrimoine rivière.

Directeur - Chargé de Mission Rivière
Laurent RHODET
e.mail : laurent.rhodet@vivre-la-touloubre.org

Chargée de projets
Corinne LACROIX
e.mail : corinne.lacroix@vivre-la-touloubre.org

Secrétariat
Leïla DOUBALI
e.mail : leila.doubali@vivre-la-touloubre.org



Comment fonctionne le Syndicat de la Touloubre ?

Organe décisionnel composé d'un Comité d'Elus

Président : Jules SUSINI (Adjoint au Maire d'Aix-en-Provence)

Le **Comité Syndical** est formé de 2 représentants par Communes soit 18 Délégués Titulaires et 18 Délégués Suppléants élus par les Conseils Municipaux des Communes membres.
Rôle du Comité Syndical : impulser, suivre et approuver les projets du Syndicat, représenter leur commune et relayer les informations et décisions auprès de leur Conseil Municipal.

Le **Bureau** est composé de :

- 1 Président : Jules SUSINI
- 3 Vice-Présidents : Gérard LAURENT, Pascal MONTECOT, Dominique TIERCE
- 1 Secrétaire : Gilbert GRASSET
- 1 Secrétaire Adjoint : Jean-Claude HONORE

Rôle du Bureau : traiter les questions courantes, préparer l'ordre du jour du Conseil Syndical et prendre les décisions pour lesquelles il a délégation.

Organe technique et administratif

- Directeur - Chargé de Mission Rivière : Laurent RHODET
- Chargée de projets : Corinne LACROIX
- Secrétariat/ Comptabilité : Leïla DOUBALI

Comité de suivi et de conseil

Il est composé de :

- de la Mission Inter-services de l'Eau (MISE 13)
- de la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN)
- de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse
- de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt - Pôle Eau (DDAF)
- de la Direction Départementale de l'Équipement (DDE)
- du Conseil Supérieur de la Pêche
- du Service Spécial des Bases Aériennes Sud-Est
- du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
- du Conseil Général des Bouches-du-Rhône
- de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- de la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône
- des Services Techniques des Communes adhérentes

18 communes fédérées pour gérer le bassin versant

Le Syndicat de la Touloubre est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale regroupant les 18 communes du bassin versant.

